

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **19 mai 2011**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DELAGE Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GUIMONT David	Notre-Dame-du-Portage (représentant dûment mandaté)
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
ROY André	Saint-Arsène
THIBAULT Réal	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents :

Les conseillers Jean-Pierre Gratton (Saint-Épiphane) et Louis Vadeboncoeur (Notre-Dame-du-Portage dûment représenté par David Guimont).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2011-05-190-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2011 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
 - 7.5 Dépôt des états financiers comparatifs combinés du 1^{er} semestre 2011
8. **Aménagement du territoire**
 - 8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 8.1.1 Résolution autorisant un projet particulier de construction « Immeuble Le Séjour »
 - 8.1.2 Règlement numéro 37-11 de la municipalité de Cacouna
 - 8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 8.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
 - 8.3.1 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation par le ministère des Transports du Québec pour l'acquisition de servitudes de non-construction et de drainage dans le cadre des travaux relatifs à l'autoroute 20 à L'Isle-Verte
 - 8.3.2 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation par Hydro-Québec pour l'acquisition de servitudes d'ancrage pour des poteaux à déplacer dans le cadre de travaux relatifs à l'autoroute 20 à L'Isle-Verte
 - 8.4 Appui à une demande de financement de la part Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire pour l'embauche d'un professionnel
9. **Développement culturel (programme VVAP)**
 - 9.1 Procès-verbal du 6 mai 2011 du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle
 - 9.2 Autorisation pour un remplacement de congé de maternité au poste de coordonnatrice à la culture et au patrimoine
10. **Perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières**
 - 10.1 Modification des critères de redistribution du fonds concernant les droits perçus au site d'exploitation du 9^e rang à Saint-François-Xavier-de-Viger
 - 10.2 Versement aux municipalités des sommes perçues par la MRC dans le fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2010
11. **Ratification des décisions du comité administratif de la séance tenue le 10 mai 2011**
12. **Nominations sur différents postes ou comités de la MRC**
 - 12.1 Nomination des représentants (2 élus, 3 ext.) sur le comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), année 2011



13. Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC

- 13.1 Nomination des représentants de la MRC au conseil d'administration du CAUREQ
- 13.2 Nomination des représentants de la MRC à titre de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

14. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté

- 14.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 10 mai 2011
 - 14.1.1 Promotion spéciale du journal Le Soleil/dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup
 - 14.1.2 Étude de besoins sur les services de garde/dossier présenté par la Table famille des cinq cantons

15. Pacte rural

- 15.1 Demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 13 avril 2011
 - 15.1.1 Agrandissement et mise à niveau du complexe Louis-Santerre/dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien

16. Développement éolien communautaire

- 16.1 Autorisation de demander une lettre de crédit ou garantie bancaire en faveur d'Hydro-Québec Trans-Énergie

17. Prévention en sécurité incendie

- 17.1 Adoption du budget de l'entente intermunicipale de services en matière de prévention et de sécurité incendie pour l'année 2011 et envoi des quotes-parts aux municipalités concernées

18. Développement économique

- 18.1 Renouvellement de l'entente de service avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

19. Affaires nouvelles

20. Deuxième période de questions du public

21. Clôture de la séance

2011-05-191-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

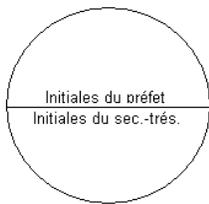
Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 avril 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Après avoir indiqué au seul citoyen présent qu'il ne souhaitait pas répondre à des questions de sa part étant donné ses propos irrespectueux lors de la dernière séance du conseil, le préfet clôt la période de question.



6. **PRÉSENTATION DE TOUS LES DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur Gilles Julien, directeur régional, transmet à la MRC un chèque de 88 550 \$ représentant le versement pour l'année 2010 dans le cadre du Programme d'aide aux MRC.

Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord

Monsieur Alain Tremblay, directeur général, transmet à la MRC copie du règlement numéro 117-2011 visant à favoriser la cohabitation des usages en zone agricole sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Municipalité régionale de comté de Kamouraska

Monsieur Yvan Migneault, directeur général, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle cette MRC appuie la demande de la MRC de Rivière-du-Loup auprès d'Hydro-Québec afin que le nombre de ses employés ne soit diminué d'aucune façon par transfert de personne, par attrition ou d'autres moyens, et ce, dans la ville de Rivière-du-Loup comme pour l'ensemble des postes d'Hydro-Québec au KRTB.

Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent

Madame Geneviève Constancis, directrice adjointe, informe la MRC que le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II a fait l'objet d'une évaluation l'an dernier et les objectifs généraux ont été révisés. Ainsi, l'intervention prioritaire du Programme sera recentrée sur la réalisation de travaux sylvicoles aux fins de production de matière ligneuse ainsi que sur l'atteinte des objectifs généraux inscrits au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

2011-05-192-C

Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup

Madame Marilyn D'Amours, responsable du dossier de la Fondation, invite la MRC à participer à la loterie annuelle de la Fondation du Cégep laquelle vise à maintenir les programmes de support, d'aide et de soutien auprès des étudiants de même qu'auprès de certains projets du Cégep.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

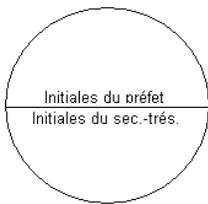
QUE ce conseil fasse un don de 200 \$ à la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup en lieu et place de l'achat de billets à l'occasion de leur loterie annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-193-C

Brigade des pompiers de Saint-Antonin pour madame Amy Rossignol

La Brigade des pompiers de Saint-Antonin fait parvenir à la MRC une demande de don afin de venir en aide à la jeune Amy Rossignol (victime en mars 2010 d'un AVC majeur) et sa famille, afin de leur offrir la possibilité de participer aux États-Unis à 2 semaines de thérapies intensives.



Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil fasse un don de 200 \$ au Comité récréatif des pompiers de Saint-Antonin pour Amy Rossignol afin qu'elle puisse recevoir les traitements appropriés à sa condition et soutenir sa famille.

Adoptée à l'unanimité.

7. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

7.1 **Autorisation de virements budgétaires**

Aucun virement budgétaire n'est nécessaire.

2011-05-194-C

7.2 **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 311,01 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-195-C

7.3 **Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 413,04 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-196-C

7.4 **Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :



Total des paiements (dépenses incompressibles) : 343 446,88 \$
Total des comptes à payer : 124 948,55 \$
GRAND TOTAL À PAYER : 468 395,43 \$

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-197-C

7.5 Dépôt des états financiers comparatifs combinés du 1^{er} semestre 2011

Les états financiers comparatifs combinés du 1^{er} semestre de 2011 ont été préalablement expédiés aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil prend acte des états financiers comparatifs combinés du 1^{er} semestre de 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2011-05-198-C

8.1.1 Résolution autorisant un projet particulier de construction « Immeuble Le Séjour »

Madame Julie Charrois, greffière adjointe de la Ville de Rivière-du-Loup transmet à la MRC, pour approbation, la résolution numéro 238-2011 concernant l'adoption du projet particulier de construction présenté par monsieur Edgar Fraser, à savoir la transformation d'un immeuble de 12 logements de 6½ pièces en un immeuble de 60 logements de 1½ pièce le long de la rue Émilie-Gamelin.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 9 mai 2011, la résolution numéro 238-2011 autorisant le projet particulier de construction de monsieur Edgar Fraser et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 17 mai 2011;

ATTENDU les dispositions des articles 137.3 et 145.38 et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant l'approbation par le conseil de la MRC d'une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve la résolution numéro 238-2011 autorisant un projet particulier de construction de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de cette résolution modificatrice.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-199-C

8.1.2 Règlement numéro 37-11 de la municipalité de Cacouna

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 37-11 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Cacouna afin d'y apporter une série d'ajustements, notamment à ce qui a trait à l'implantation des constructions sur des terrains à fortes pentes.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Cacouna a adopté, le 11 avril 2011, le règlement numéro 37-11 modifiant son règlement de zonage numéro 19-08-2 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 19 mai 2011;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 37-11 modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2 de la municipalité de Cacouna;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucune demande d'avis n'a été déposée.



2011-05-200-C

8.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

8.3.1 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation par le ministère des Transports du Québec pour l'acquisition de servitudes de non-construction et de drainage dans le cadre de travaux relatifs à l'autoroute 20 à L'Isle-Verte

ATTENDU la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'acquisition d'une servitude de non-construction et de drainage sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte, près de la route de Saint-Paul, dans le cadre de l'aménagement d'un échangeur avec l'autoroute 20;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole requiert, en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, l'avis de la MRC sur ce projet;

ATTENDU que la MRC a analysé ces demandes en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par ministère des Transports dans le secteur de la route de Saint-Paul à L'Isle-Verte, à l'intersection de l'autoroute 20, sur une superficie de 3 339,7 m². Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :

- la superficie demandée est très faible et n'entraînera pas d'impacts sur les activités agricoles;
- ce projet est lié aux travaux de prolongement de l'autoroute 20, un projet collectif faisant largement consensus dans le milieu;
- il s'agit d'un projet d'utilité publique qui a été conçu de manière à réduire le plus possible les répercussions sur le milieu agricole et pour lequel il n'y a pas d'emplacement alternatif susceptible d'éliminer ou de réduire davantage les contraintes sur l'agriculture;
- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-201-C

8.3.2 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation par Hydro-Québec pour l'acquisition de servitudes d'ancrage pour des poteaux à déplacer dans le cadre de travaux relatifs à l'autoroute 20 à L'Isle-Verte

ATTENDU la demande d'autorisation par Hydro-Québec pour l'acquisition de servitudes d'ancrage de poteaux d'une ligne électrique à déplacer dans le secteur de la route de la Station à L'Isle-Verte, à l'intersection de l'autoroute 20;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole requiert, en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, l'avis de la MRC sur ce projet;

ATTENDU que la MRC a analysé ces demandes en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par Hydro-Québec pour des servitudes d'ancrage de poteaux d'une ligne électrique à déplacer dans le secteur de la route de la Station à L'Isle-Verte, à l'intersection de l'autoroute 20, sur une superficie de 114,0 m². Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :

- la superficie demandée est très faible et n'entraînera pas d'impacts sur les activités agricoles;
- ce projet est lié aux travaux de prolongement de l'autoroute 20, un projet collectif faisant largement consensus dans le milieu;
- il s'agit d'un projet d'utilité publique qui a été conçu de manière à réduire le plus possible les répercussions sur le milieu agricole et pour lequel il n'y a pas d'emplacement alternatif susceptible d'éliminer ou de réduire davantage les contraintes sur l'agriculture;
- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 Appui à une demande de financement de la part Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire pour l'embauche d'un professionnel

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. DÉVELOPPEMENT CULTUREL (PROGRAMME VVAP)

9.1 Procès-verbal du 6 mai 2011 du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle tenue le 6 mai 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

2011-05-202-C



2011-05-203-C

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur le plan d'action de la politique culturelle tenue le 6 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Autorisation pour un remplacement de congé de maternité au poste de coordonnatrice à la culture et au patrimoine

ATTENDU que madame Mélanie Milot a avisé la MRC qu'elle allait partir en congé de maternité au début septembre 2011;

ATTENDU que la MRC doit enclencher le processus de remplacement dès que possible afin que la personne choisie puisse entrer en fonction à la fin du mois d'août et ainsi profiter d'une période d'apprentissage et de transfert de dossiers nécessaire pour lui permettre de bien s'acquitter de l'ensemble des tâches spécialisées liées au poste de coordonnateur(trice) à la culture et au patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à amorcer le processus de recrutement visant à remplacer madame Mélanie Milot pour une période d'environ 13 mois au poste de coordonnateur(trice) à la culture et au patrimoine et que pour ce faire, il puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection;
- 2) entend procéder à la nomination de la personne titulaire de ce poste de la classe 7 de la convention collective (en voie de renouvellement) sur la base des recommandations du comité de sélection et du directeur général, étant entendu que le comité administratif pourra, si requis pour accélérer le processus, faire de même.

Adoptée à l'unanimité.

10. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES

2011-05-204-C

10.1 Modification des critères de redistribution du fonds concernant les droits perçus au site d'exploitation du 9^e rang à Saint-François-Xavier-de-Viger

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement numéro 178-11 modifiant le règlement numéro 164-08 permettant la modification des critères de répartition du fonds;

ATTENDU que les exploitants œuvrant au site du 9^e rang à Saint-François-Xavier-de-Viger utilisent, pour expédier le matériel extrait de ce site, deux itinéraires qui empruntent soit le réseau local de Saint-François-Xavier-de-Viger ou celui de Saint-Hubert-Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'une quantité similaire de matériel a été transportée via les deux itinéraires au cours des deux premières années d'application du fonds;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) adopte, pour le site d'extraction localisé sur le 9^e rang du canton de Viger, à Saint-François-Xavier-de-Viger, une dérogation à la règle donnée à l'article 4.1 du règlement numéro 164-08 relative à la distance prise en compte dans le calcul des tonnes-kilomètres pour un site donné en reconnaissant que l'itinéraire passant par le chemin du 8^e et 9^e rang à Saint-François-Xavier-de-Viger et celui empruntant le 1^{er} rang Ouest à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup doivent tous les deux être considérés dans le calcul;
- 2) statue que 50 % du tonnage déclaré pour ce site sera affecté à chacun des itinéraires reconnus;
- 3) demande au service de l'aménagement du territoire d'appliquer dorénavant ces critères à partir de la période de déclaration allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2010, inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-205-C

10.2 Versement aux municipalités des sommes perçues par la MRC dans le fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2010

ATTENDU le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrière ou de sablière;

ATTENDU qu'une somme totale de 493 816,16 \$ a été déposée au fonds régional, en date du 18 mai 2011 pour la période entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2010;

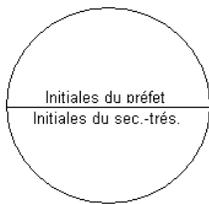
ATTENDU l'entente relative au partage des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques intervenue le 6 avril 2011 avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une somme totale de 493 816,66 \$ auprès des municipalités locales de la MRC de Rivière-du-Loup et de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, répartie comme suit :

Cacouna	2 580,48 \$
L'Isle-Verte	104 847,45 \$
Saint-Antonin	149 617,16 \$
Saint-Arsène	21 546,10 \$
Saint-Cyprien	60 506,32 \$
Saint-Épiphanie	20 694,92 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	7 954,88 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	37 664,61 \$
Saint-Modeste	30 111,23 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	13 261,96 \$
Ville de Rivière-du-Loup	16 065,13 \$



MRC de Rivière-du-Loup	20 985,82 \$
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	7 980,60 \$

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-206-C

11. **RATIFICATION DES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE TENUE LE 10 MAI 2011**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 10 mai 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-207-C

12. **NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS DE LA MRC**

12.1 **Nomination des représentants (2 élus, 3 ext.) sur le comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), année 2011**

Pour alléger le processus de nomination aux différents postes ou comités, les membres du conseil procèdent par proposition simple.

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé et le conseiller Serge Forest ainsi que messieurs Jean-François Rousseau (citoyen non lié aux projets), Guy Dumont (CLD) et Vincent Bérubé (récréo-tourisme). La composition du comité doit être revue afin de se conformer aux nouvelles directives de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent, soit le retrait d'un élu et l'ajout d'un représentant non élu de la MRC et d'un ingénieur forestier pour un total de 6 membres.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

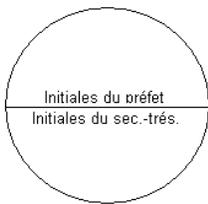
Le préfet Michel Lagacé, et messieurs Nicolas Gagnon, Guy Dumont, Robert Giguère, Jean-François Rousseau et Vincent Bérubé sont proposés en bloc par le conseiller Réal Thibault.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Serge Forest propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Tous les candidats proposés parmi les élus acceptent et les autres candidats ont accepté de siéger sur ce comité ou n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de mai 2012 :



- Michel Lagacé, préfet de la MRC;
- Nicolas Gagnon, représentant non-élu de la MRC;
- Guy Dumont, représentant non-élu professionnel d'un organisme d'aide au développement (CLD);
- Robert Giguère, ingénieur forestier;
- Jean-François Rousseau, membre de la société civile non lié aux projets ou aux organismes;
- Vincent Bérubé, représentant du secteur récréotourisme.

Adoptée à l'unanimité.

13. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2011-05-208-C

13.1 Nomination des représentants de la MRC au conseil d'administration du CAUREQ

Les représentants actuels sont le préfet Michel Lagacé et le conseiller Serge Forest (substitut).

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil désigne le préfet Michel Lagacé à titre de représentant de la MRC et le conseiller Serge Forest, à titre de substitut, au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-209-C

13.2 Nomination des représentants de la MRC à titre de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Pour alléger le processus de nomination aux différents postes ou comités, les membres du conseil procèdent par proposition simple.

Les représentants actuels sont : Michel Lagacé et Philippe Dionne. Afin de tenir à jour le registre de ces membres et leurs représentants respectifs, l'Agence nous demande une confirmation de nos représentants.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur cet organisme.

Mises en candidature

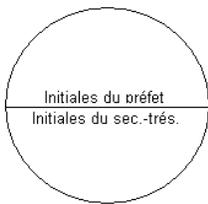
Le préfet Michel Lagacé et le conseiller Philippe Dionne sont proposés en bloc par le conseiller André Roy.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Tous les candidats proposés acceptent de représenter la MRC. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé et le conseiller Philippe Dionne soient nommés à titre de représentants de



la MRC comme membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

14. CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

14.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 10 mai 2011

Le procès-verbal de la réunion du comité de diversification et de développement tenue le 10 mai 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

2011-05-210-C

14.1.1 Promotion spéciale du journal Le Soleil/dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour la parution d'une promotion spéciale dans le journal Le Soleil;

ATTENDU que le but de cette parution est de mettre en valeur la MRC de Rivière-du-Loup et l'élément distinctif de chaque municipalité afin d'attirer l'attention d'une clientèle extérieure;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 13 630 \$ pour un projet total de 13 630 \$;

ATTENDU que le comité de diversification et de développement de la MRC recommande au conseil d'accorder l'aide financière de 13 630 \$ pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 13 630 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour le projet de parution d'une promotion spéciale dans le journal Le Soleil;
- 2) autorise le directeur général à signer avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2011-05-211-C

14.1.2 Étude de besoins sur les services de garde/dossier présenté par la Table famille des cinq cantons

ATTENDU le dossier présenté par la Table famille des cinq cantons pour réaliser une étude de besoins sur les services de garde pour les familles ayant des enfants âgés entre 6 mois et 12 ans des municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Hubert-de-

Rivière-du-Loup, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Modeste, Saint-Arsène et L'Isle-Verte;

ATTENDU que le but de cette étude est de connaître les besoins en matière de service de garde et d'évaluer l'opportunité de mettre en place de nouvelles ressources publiques ou privées;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 9 595 \$ pour un projet total de 15 135 \$;

ATTENDU que le comité de diversification et de développement de la MRC recommande au conseil d'accorder l'aide financière de 9 595 \$ pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 9 595 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) à la Table famille des cinq cantons pour la réalisation d'une étude de besoins sur les services de garde pour les familles ayant des enfants âgées entre 6 mois et 12 an des municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Modeste, Saint-Arsène et L'Isle-Verte;
- 2) autorise le directeur général à signer avec la Table famille des cinq cantons toute entente de financement s'avérant nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

15. PACTE RURAL

15.1 Demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 13 avril 2011

15.1.1 Agrandissement et mise à niveau du complexe Louis-Santerre/dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

16.1 Autorisation de demander une lettre de crédit ou garantie bancaire en faveur d'Hydro-Québec Trans-Énergie

ATTENDU que dans le cadre du projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, une convention d'avant-projet doit intervenir entre la société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville, s.e.c. et Hydro-Québec Trans-Énergie (HQTE);

ATTENDU que cette convention prévoit que les commanditaires de la société doivent fournir à HQTE des garanties financières d'un montant total de 175 000 \$ pour chacun des commanditaires;

2011-05-212-C



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise la production de lettres de crédit ou toute autre forme de garanties financières en faveur d'Hydro-Québec Transe-Énergie pour un montant total de 175 000 \$, réparties en trois garanties distinctes et auquel s'ajoutent les frais afférents, à transmettre selon le calendrier prévu dans la convention d'avant-projet;
- 2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, et monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC, les dites Garanties.

Adoptée à l'unanimité.

17. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2011-05-213-C

17.1 Adoption du budget de l'entente intermunicipale de services en matière de prévention et de sécurité incendie pour l'année 2011 et envoi des quotes-parts aux municipalités concernées

ATTENDU que l'entente intermunicipale de services en matière de prévention et de sécurité incendie est en voie d'être signée par tous les représentants des municipalités concernées;

ATTENDU que la première année de l'entente, en vertu de l'article 9.5, la Mandataire (la MRC) peut déterminer par résolution les modalités de paiement des contributions financières dues par les municipalités participantes;

ATTENDU que pour ce faire, il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2011 pour environ 6 mois de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) adopte le budget suivant pour le fonctionnement de l'entente intermunicipale de services en matière de prévention et de sécurité incendie pour l'année 2011 :

Revenus (provenant de quotes-parts) :

Cacouna	9 534,56 \$
L'Isle-Verte	7 371,06 \$
Saint-Arsène	5 901,95 \$
Saint-Cyprien	5 707,07 \$
Saint-Épiphanie	3 305,62 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (incluant Saint-François-Xavier-de-Viger)	7 000,30 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	<u>1 779,45 \$</u>
Total	<u>40 600,00 \$</u>

Dépenses :

Salaire	15 250,00 \$
Avantages sociaux	2 500,00 \$
Frais de déplacement	2 500,00 \$
Frais de congrès-colloque	250,00 \$
Système de radiocommunication	750,00 \$
Publicité et information	750,00 \$
Frais d'adm. et d'encadrement profess.	3 700,00 \$
Entretien et soutien, logiciel et équip. infor.	1 500,00 \$
Services professionnels	500,00 \$
Services de formation	1 000,00 \$
Associations et abonnements	350,00 \$
Location d'équipement	300,00 \$
Vêtements, chaussures et accessoires	3 250,00 \$
Fournitures de bureau	6 000,00 \$
Logiciel de prévention	1 000,00 \$
Équip. de bureau et informatiques (immos)	<u>1 000,00 \$</u>
Total	<u>40 600,00 \$</u>

- 2) autorise la direction à transmettre aux municipalités membres, une fois le processus de signature de l'entente intermunicipale complété, des quotes-parts aux municipalités correspondant aux revenus budgétés au paragraphe 1) qui précède.

Adoptée à l'unanimité.

18. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.1 Renouvellement de l'entente de service avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Après avoir rappelé au seul citoyen présent qu'il ne souhaitait pas répondre à des questions de sa part pour les raisons déjà exprimées, le préfet clôt la période de question.

2011-05-214-C

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 19 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval
Raymond Duval, directeur général
et secrétaire-trésorier